

## Document d'accompagnement pour le transport de batteries lithium-ion de moins de 100 Wh emballées avec des équipements\*

**Document d'accompagnement exclusivement pour le transport en cas d'application de transports ADR**

\* Note : le cas échéant supprimer « emballées avec des équipements\* »

Le transport s'effectue selon la prescription particulière 188 ADR / RID / ADN / IMDG. Les autres prescriptions du droit des marchandises dangereuses ne s'appliquent par conséquent pas. Une utilisation dans le trafic aérien n'est pas possible.

Les colis marqués contiennent des **batteries lithium-ion** emballées avec des équipements\*.

### Manier avec précaution !

En cas de détériorations, les batteries doivent être sorties avec des précautions particulières, vérifiées et, le cas échéant, être de nouveau emballées.

Pour cela, procéder selon les consignes ci-dessous.

### Dangers

- Si la batterie est endommagée il peut y avoir des fuites d'un liquide corrosif. Éviter le contact.
- Le contact peut causer des irritations de la peau, des brûlures et des brûlures chimiques.
- En cas de contact du liquide avec les yeux, immédiatement consulter un médecin.
- Ne pas inhaler les vapeurs formées ou dégagées le cas échéant – corrosif

### Consignes de sécurité

#### AVERTISSEMENT

- N'utiliser la batterie que pour les usages prévus.
- Ne pas ouvrir, démonter la batterie et ne pas la laisser tomber de haut.
- Protéger la batterie contre les courts-circuits – risque d'explosion !
- Protéger la batterie contre la pluie et ne pas la plonger dans des liquides – risque de court-circuit !
- Protéger la batterie contre les rayons directs du soleil, contre la chaleur et le feu.
- Ne jamais jeter la batterie dans le feu – risque d'explosion !
- Ne jamais utiliser une batterie défectueuse ou déformée.

### Équipement de protection (devrait toujours être utilisé pour des raisons de sécurité)

- Gants en matière plastique, résistants aux bases
- Lunettes de protection étanches
- Selon les possibilités, un tablier résistant aux bases

En cas de doute au sujet du numéro d'urgence indiqué, vérifier l'aptitude de l'équipement de protection disponible.

A - Manière de procéder en cas d'emballages endommagés SANS fuite évidente d'électrolyte (ABSENCE de traces de liquide sur l'emballage extérieur) :

**AVERTISSEMENT :** Même si cela n'est pas visible de l'extérieur, il est possible qu'il y ait une fuite d'électrolyte à l'intérieur

→ Procéder avec prudence et porter un équipement de protection

(1) Déposer le colis en toute sécurité au sec, protégé contre l'humidité avant de l'ouvrir.

S'il n'y a aucune trace de liquide visible, vérifier la batterie avec précaution pour d'éventuels dommages :

- (a) si la batterie ne présente aucun dommage visible et
- o elle peut de nouveau être emballée
  - o remplacer l'emballage endommagé par un emballage neuf identique avec de remballer la batterie.

- (b) si la batterie présente des dommages visibles, alors
- o poser avec une substance absorbante dans un récipient résistant aux bases et éliminer selon le point « Procédure en cas de batteries endommagées ».
  - o remplacer l'emballage extérieur endommagé par un emballage identique neuf

N'expédier que des colis emballés et marqués conformément aux prescriptions du droit des marchandises dangereuses.

**B - Manière de procéder en cas d'emballages endommagés AVEC des fuites d'électrolyte (traces d'humidité sur l'emballage extérieur)**

**AVERTISSEMENT : Procéder avec précaution • éviter tout contact de l'électrolyte avec la peau**  
**L'électrolyte est combustible : Tenir à distance des sources d'inflammation / pas de feu ouvert**

Si un colis endommagé à l'extérieur présente des traces de liquide, mettre l'équipement de protection et travailler avec prudence.

- (1) Déposer le colis en toute sécurité, protéger contre l'humidité avant de l'ouvrir
- o Sortir la batterie avec précaution. Vérifier la batterie avec précaution. Si la batterie n'est pas endommagée (aucun liquide est sorti de la batterie), remplacer l'emballage par un identique neuf et tout emballer, marquer et transporter conformément au droit de marchandises dangereuses applicable.
  - o Si la batterie est endommagée (du liquide sort de la batterie) voir « Manière de procéder en cas de batteries endommagées »

**Mesures à prendre en cas de CONTACT AVEC L'ELECTROLYTE**

- Contact avec les yeux : rincer avec abondamment d'eau propre pendant 15 minutes sans frotter les yeux et puis consulter un médecin
- Contact avec la peau : laver les parties de la peau ayant été en contact abondamment avec de l'eau et du savon, si l'irritation persiste, consulter un médecin
- Inhalation : immédiatement donner de l'air frais ou de l'oxygène et consulter un médecin
- Ingestion : en cas d'ingestion d'électrolyte, immédiatement consulter un médecin
- Élimination : autant que possible porter un équipement de protection, collecter avec du textile absorbant et éliminer en tant que déchet dangereux auprès de centres de collecte de déchets dangereux (Clé déchets : 16 06 05 ou 20 01 34)
- Cas d'incendie : rester éloigné des vapeurs et gaz formés, tenir compte de la direction du vent ; ne s'approcher de la zone du feu qu'avec des vêtements de protection et un respirateur isolant ; si possible sans risque, éloigner les batteries de la zone du feu ; éteindre avec un extincteur de la classe de feu D (extincteur à poudre de feux de métaux)

**Procédure à suivre avec des batteries endommagées**

Prendre contact avec l'expéditeur (société de distribution FESTOOL ou importateur FESTOOL) selon le document de transport.

- Demander l'adresse et les données de contact de l'entreprise d'élimination avec laquelle FESTOOL a conclu un contrat
- Prise de contact avec l'entreprise de collecte et mise au point de la procédure pour l'élimination

Si vous avez besoin encore d'autres informations, vous pouvez les obtenir sous le numéro suivant :

**+ 49 7024 804 24400**